



Crédit photo : Hydro-Québec

En un clin d'œil



Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 à Montréal

Mandat d'audience publique
du 1^{er} juin au 29 septembre 2026

D'une longueur de 1,3 km, le mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard sur la rivière des Prairies à Montréal présente des signes de détérioration. À la suite d'une première phase de travaux, Hydro-Québec souhaite à présent procéder à la réfection d'environ 730 m du mur avec une technique de stabilisation par remblai en paliers visant trois secteurs : le parc Louis-Hébert, la Résidence Ignace Bourget et l'église de La Visitation.

Participation citoyenne

Les citoyennes et citoyens se sont prononcés sur plusieurs enjeux, dont :

- ▶ l'insertion du projet dans le paysage riverain;
- ▶ l'accès public à la rivière des Prairies;
- ▶ l'aménagement d'une promenade riveraine;
- ▶ les interventions prévues dans le parc Louis-Hébert;
- ▶ la démarche d'information et de consultation du public;
- ▶ le milieu aquatique.

En chiffres

17
avis

19
constats

25
opinions
exprimées
verbalement
ou par écrit

5
séances tenues
pour mieux
comprendre
le projet et
exprimer
son opinion

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Membres de la commission

Marie-Eve Fortin
Présidente

Mireille Paul
Commissaire

[Lire le rapport n° 399](#)

En résumé

La commission d'enquête estime que le projet est requis en vertu de *La Loi sur la sécurité des barrages*. Toutefois, des bonifications s'avèrent nécessaires pour une intégration harmonieuse dans un milieu de vie valorisé.

Au sujet de la promenade riveraine continue souhaitée par plusieurs, la Ville de Montréal et l'Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville devraient évaluer avec Hydro-Québec, en concertation avec les propriétaires riverains, la possibilité que les remblais projetés et les lots riverains appartenant à la société d'État puissent accueillir ultérieurement une telle promenade.

Concernant l'accès à la rivière des Prairies et ses berges, le projet présente une occasion de favoriser la pratique d'activités nautiques par la population. Bien que l'Arrondissement n'envisage pas cette option pour le moment, il devrait, en collaboration avec Hydro-Québec, évaluer la possibilité d'adapter la conception des remblais pour prévoir l'accès à la rivière en terres publiques.

De plus, l'Arrondissement devrait explorer avec la société d'État la possibilité d'aménager des points d'accès aux berges en s'inspirant notamment de la placette du Fort-Lorette.

À propos des empiétements prévus sur la rivière des Prairies, dont celui de la couche de la surcharge, le ministère responsable de l'Environnement doit poursuivre ses échanges avec Hydro-Québec pour déterminer la solution optimale visant à réduire les répercussions sur le littoral et la population environnante.

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

